

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 81 (1936)  
**Heft:** 9

**Artikel:** À l'école des orphelins militaires  
**Autor:** Mayer, Emile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341726>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

**ABONNEMENT**

Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

**DIRECTION ET RÉDACTION :**

Lieut.-colonel R. MASSON, Avenue Druey 15, Lausanne. Tél. 32.217.

**ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :**

Avenue de la Gare 33, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

**ANNONCES :** Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

## A l'Ecole des orphelins militaires

C'est sous cette appellation que s'est ouverte la première école d'enfants de troupe, créée à Paris, quelques années avant la Révolution française, par un Lyonnais qui se faisait appeler le chevalier Pawlet, mais qui s'appelait tout simplement Fleuris Paulet<sup>1</sup>. Appartenant à la bourgeoisie aisée, il avait songé à faire sa carrière dans l'armée, et il s'était engagé dans un régiment de cavalerie. Quoiqu'il fût arrivé au grade de cornette, les difficultés de l'avancement le détournèrent de son dessein. Il renonça à l'uniforme, et « il passa quelques années à Paris, dans le tourbillon des frivolités », comme l'a dit un de ses contemporains.

Un jour qu'il chassait dans le bois de Vincennes, il rencontra un petit mendiant dont l'état de faiblesse lui fit

<sup>1</sup> Son histoire a été racontée dans le livre que j'ai signalé ici même (*Revue militaire suisse*, mars 1936, page 160).

pitié. Il amena cet enfant chez lui, le soigna, le guérit, et s'occupa de son éducation et de son instruction. C'était le fils d'un ancien soldat mort à l'hôtel des Invalides, et il avait des camarades dont la situation était analogue à la sienne. Il les amena à Paulet, et celui-ci se fit leur instituteur, bien que rien ne l'eût préparé, semble-t-il, à enseigner et qu'il ne se fût jamais occupé de pédagogie.

A en croire son panégyriste, il « trouva dans la réussite de ses soins un charme qui le dégoûta de la vie dissipée qu'il avait menée jusqu'alors », et qui le détermina à ouvrir chez lui une école qu'il transféra ensuite rue de Sèvres, puis dans une ancienne caserne de la rue Popincourt, au fur et à mesure que s'accrut le nombre de ses élèves. Il en eut plus de deux cents à la fois. Le succès de son œuvre le conduisit à acheter, de ses deniers, dans le quartier de l'Etoile, un vaste terrain où il fit construire un « lycée » capable de recevoir six cents pensionnaires. Les travaux n'étaient pas terminés quand la Révolution survint, qui le détermina à fuir, car il était très attaché à la monarchie.

Les méthodes didactiques qu'il a mises en œuvre avaient un caractère de nouveauté qui mérite d'être mis en lumière.

Il avait d'abord songé à n'admettre comme élèves que des fils de soldats et de bas-officiers. Mais il se décida à recevoir aussi des gentilshommes pauvres, parce qu'il espérait se faire bien voir de la Cour et obtenir d'être soutenu par le Trésor. Sa fortune, en effet, ne lui permettait pas de subvenir à la dépense d'un établissement de jour en jour plus dispendieux.

Il se proposait de ne faire aucune différence entre nobles et prolétaires. Mais, là encore, il dut céder devant les exigences de l'époque. Si les jeunes gentilshommes portèrent le même uniforme que leurs camarades issus du peuple, s'ils couchèrent dans les mêmes dortoirs, s'ils mangeaient la même nourriture, s'ils restaient soumis aux mêmes règles, en revanche, ils étaient dispensés de faire la cuisine, et ils prenaient leur repas à part.

Ils recevaient aussi une instruction supérieure à celle qui

était dispensée aux autres. Paulet partait de cette idée que chacun devait rester, autant que possible, dans la classe sociale où sa naissance l'avait mis. Cependant, il ne voulait ni empêcher un plébéien de s'élever au-dessus de sa condition, ni travailler à maintenir dans une caste privilégiée des sujets qui n'en étaient pas dignes. Donc, il faisait donner aux jeunes gentilshommes ce qui correspond à notre enseignement secondaire, tandis que les autres devaient se contenter d'apprendre à lire, écrire et compter. Mais, si, dans cette « classe subalterne » il découvrait des prédispositions à l'étude, des aspirations à réfléchir, des goûts artistiques, il n'hésitait pas à tout mettre en œuvre pour qu'il leur fût donné satisfaction aussi complète que possible. Et il ne se contentait pas de laisser certains enfants du peuple profiter de l'enseignement secondaire donné aux gentilshommes. Il allait jusqu'à les employer comme moniteurs de ceux-ci, quand ils le méritaient.

Il était donc obligé de pratiquer — par intuition, en quelque sorte — ce qu'on appelle aujourd'hui l'orientation professionnelle, et à quoi on applique des méthodes plus ou moins scientifiques et rationnelles. A la suite de l'étude des individus, il destinait tel d'entre eux à la peinture, et il l'envoyait au Louvre ou même à Rome ; tel autre, à la sculpture ou à la musique ; d'autres enfin à quelque métier manuel (serrurier, charron, boulanger), et ceux-ci, il les confiait à des maîtres ouvriers de leur profession attachés à son établissement, ou il les envoyait en apprentissage au dehors.

Il trouvait assez naturel de diriger vers l'armée les fils de militaires qu'il recueillait pour les instruire : des plus capables, il voulait faire des hommes qui pussent « se distinguer dans tous les emplois civils et militaires, notamment dans les corps de l'artillerie, du génie, de la marine », le reste de ses élèves devant fournir à la société des artistes ou des artisans habiles, des soldats vigoureux, de bons agriculteurs. On voit donc qu'il avait l'esprit très large, et que, s'il était — en principe — conservateur et traditionaliste, il s'efforçait,

avant tout, d'utiliser au mieux les aptitudes de chacun.

Son libéralisme l'avait déterminé à accueillir, dans son école, des protestants auxquels il facilitait l'exercice de leur religion, en dépit du clergé qui avait cherché à s'y opposer<sup>1</sup>. Il avait réussi à obtenir chez ses élèves, tant catholiques que protestants « non pas la simple tolérance, mais une véritable unité de sentiments », en les élevant, les uns et les autres, de la même façon. Il avait rédigé, à leur usage, un catéchisme très simplifié « contenant les principes qu'il voulait inculquer, et trouvait absurde de tourmenter les facultés d'un enfant de ce qui requiert la raison d'un homme; il avait décidé que cette partie de l'instruction serait placée en dernier lieu, pour être alors l'objet d'un soin particulier ». (A la vérité, certaines considérations l'ont déterminé à abandonner cette partie de son programme d'éducation.)

Le genevois Pictet de Rochemont, qui avait tenu à entrer en relations avec Paulet et à visiter son établissement, a parlé de cet animateur avec beaucoup de sympathie et d'admiration. Voici, par exemple, ce qu'il a écrit à son sujet :

Doué d'une grande activité, il entreprend toutes choses sans confusion et sans bruit. Il étudie tous les caractères ; il corrige les défauts des jeunes gens et encourage ceux qui font bien par des louanges destinées non pas tant à exciter l'amour-propre qu'à faire naître le désir de se surpasser soi-même.

Quant à ceux qui ne réussissent pas, il ne les humilie jamais.

— Ils sont déjà assez malheureux, dit-il, de manquer de capacité et d'application, et ils sont assez punis par la honte d'avoir à étudier sous de plus jeunes qu'eux-mêmes !

Une indulgence sage et réfléchie est le fondement de sa méthode. Il aime trop ses élèves pour ne pas être aimé d'eux.

C'était une chose très intéressante que d'observer leurs sentiments, différents selon les âges. Il n'y avait point en eux de crainte servile, mais une honnête confiance se lisait dans leurs regards. Ils répondent avec une assurance modeste à l'étranger qui leur parle.

Il y a moins d'occasions de mécontentement dans cette maison

<sup>1</sup> « J'ai même l'espérance, a-t-il écrit, de faire bientôt participer les étrangers aux avantages dont, jusqu'à présent, je n'ai pu faire jouir que les sujets du roi. »

que dans tout autre établissement d'éducation, parce que la plupart des jeunes gens y sont employés aux occupations qu'ils préfèrent, et parce que leurs études sont coupées par des récréations utiles et des promenades. Leur directeur s'intéresse à leurs amusements aussi bien qu'à leurs travaux. « Il faut qu'ils soient heureux pour être bons », dit-il.<sup>1</sup>

Et ailleurs :

De la permission que l'on accorde à la classe subalterne de profiter des maîtres des nobles à raison de leurs dispositions, il s'ensuit que les progrès sont aussi proportionnés et excitent l'émulation.

Paulet n'abandonnait pas, après qu'ils avaient terminé leurs études, ceux de ses élèves qui, montrant « le plus grand mérite, n'avaient pas les moyens suffisants pour atteindre à la perfection qu'ils semblaient promettre ». Pour peu qu'ils eussent une bonne conduite, il les gardait, en surnombre, dans son établissement et continuait à subvenir à leurs besoins en leur fournissant le logement, la table, l'habillement, pour qu'ils pussent continuer leurs études dont il prenait les frais à sa charge. Tel suivait des cours de droit ; tel autre fréquentait les ateliers de peinture ou de gravure.

La création de ces « places d'encouragement » — c'est ainsi qu'il les appelait — n'est pas la plus importante des innovations que cet autodidacte ait imaginées. Il s'est montré précurseur aussi par la façon dont il a organisé le service dans son école et par les mesures qu'il prit pour y assurer une stricte discipline. Son exemple n'a d'ailleurs été suivi que longtemps après sa mort, et les méthodes qu'il a instaurées n'ont été admises que dans certains pays autres que le sien.

Il avait donné à son établissement une allure militaire, mais avec un esprit assez opposé à celui qu'on attribue à l'armée. A la porte, un élève montait la garde. Partout des fonctionnaires en armes surveillaient l'exécution des corvées et empêchaient toute infraction aux consignes générales de

<sup>1</sup> On reconnaît là les théories des pédagogues contemporains, comme M<sup>me</sup> Montessori, théories qui ne sont pas encore complètement adoptées dans les écoles civiles ou militaires de France.

la maison. Tous les élèves portaient un uniforme. La privation de cette tenue était considérée comme humiliante. Aussi en faisait-on une punition.

Il y avait une hiérarchie entre les élèves. Au sommet, le plus méritant qui, avec le titre de major, avait à répondre de l'ordre dans la maison. Il exerçait le commandement général, chaque groupe ayant à sa tête celui des membres de ce groupe qui se distinguait par « beaucoup de sagesse » et qui s'annonçait comme le meilleur sujet.

Pictet de Rochemont fut témoin, à la caserne Popincourt, d'une scène assez caractéristique.

Un soldat, qui parlait trop et à qui le factionnaire intimait l'ordre de baisser le ton, ne tint pas compte de cette injonction. Le factionnaire — un garçonnet, bien entendu — mit au courant de ce fait son gradé, âgé de quelque dix ou douze ans, et celui-ci infligea une punition au délinquant. Lorsque Paulet l'apprit, il félicita le factionnaire et le gradé ; quant au coupable, il lui dit avec douceur : « Mon enfant, je suis surpris que toi, qui connais si bien la nécessité du silence et de l'ordre, tu te sois mis dans le cas d'être puni par un de tes camarades ».

En général, il n'intervenait pas directement pour la répression des fautes. Il en laissait le soin à une sorte de conseil de discipline composé des élèves gradés. Ce tribunal, qui prononçait les peines s'il jugeait qu'il y eût à sévir, siégeait hors de la présence de Paulet. Parfois, pourtant, si les jeunes magistrats se trouvaient trop embarrassés, ils le priaient de les éclairer. Il consentait alors à venir parmi eux, et il leur faisait connaître son opinion, qu'il avait soin de motiver. Il ajoutait qu'il la donnait à titre personnel sans qu'on fût obligé d'en tenir compte. Puis, il se retirait pour ne pas assister à la délibération, tant il tenait à laisser au tribunal l'entièrre indépendance de son jugement.

Les peines prononcées étaient exclusivement d'ordre moral : interdiction de porter l'uniforme pendant un certain temps, obligation de rester sans rien faire, privation de certaines satisfactions d'amour-propre. L'inaction était natu-

rellement considérée comme honteuse, dans un milieu où l'activité était incessante, où le travail était honoré. Or, on l'eût déshonoré en donnant le caractère d'une punition au surcroît de travail que constitue un pensum. Aussi Paulet ne recourait-il pas à cette sorte de peine.

Voici, en revanche, comme il s'y prenait pour faire appel au sentiment de la fierté.

Un jour qu'il avait invité à sa table <sup>1</sup> un soldat qui s'était distingué par un acte de courage très éclatant, il refusa d'admettre à ce repas des élèves qui s'étaient mal conduits. « Plusieurs furent exclus, dit Pictet de Rochemont, et leur douleur fut si grande qu'on dut leur permettre de venir, après le dîner, boire à la santé du brave homme. Cette circonstance les frappa tellement, que, depuis ce temps, ils n'encoururent plus de punitions. »

Entre autres devoirs, le tribunal que j'ai appelé conseil de discipline (et que M. Fleming Voltelin van der Byl nomme concile d'enfants) avait à écouter la confession que faisaient devant elle, le dimanche, ceux des camarades qui, placés en apprentissage chez des patrons, vivaient en dehors de l'école. Paulet tenait à ce qu'ils revinssent périodiquement dans sa maison. Il pensait ainsi maintenir en eux les principes moraux qu'il avait cherché à leur inculquer et empêcher que se dénouent les liens de solidarité qui les unissaient aux pensionnaires. Il les obligeait donc à rendre compte de ce qu'ils avaient fait de bien ou de mal au cours de la semaine écoulée. Et le conseil de discipline les louait ou les blâmait, selon le cas. Parfois même, s'il y avait lieu, il punissait ceux qui avaient commis quelques fautes.

Des mesures de ce genre avaient pour objet et pour effet d'améliorer les mœurs dans la classe du peuple, disait Paulet. C'est de la valeur morale, en effet, qu'il se préoccupait surtout, subordonnant l'instruction « aux soins qu'exige le caractère ». Et ses principaux efforts portaient sur l'éducation du cœur. Il se flattait d'avoir uni tous ses pupilles « par

<sup>1</sup> Il mangeait dans le réfectoire de ses élèves, et avec eux.

les liens d'une bienveillance mutuelle ». Il reconnaissait qu'il ne lui était pas possible de faire d'eux tous des hommes distingués, mais il pensait que tous pouvaient devenir d'honnêtes gens, au sens qu'on donnait en son temps à ce qualificatif.

Il y arrivait en montrant beaucoup de douceur dans l'exercice du commandement, bien qu'il fût exigeant, et aussi en usant à propos de l'éloge autant que du blâme. Trop de chefs relèvent sans pitié les fautes communes et hésitent à féliciter ceux qui méritent des compliments. On n'a pas à en adresser, disent-ils, à ceux qui font leur devoir. Il est pourtant parfois bien difficile de le faire. Aussi faut-il savoir encourager les bonnes volontés et ne pas se borner à agir contre les mauvais instincts. Ainsi pensait Paulet, qui s'élevait contre tout acte destiné à imposer le devoir, au lieu de le faire aimer.

De telles idées le rendent d'autant plus sympathique qu'il les a mises en pratique. Il a consacré sa fortune à une œuvre sociale ; il a renoncé au luxe et aux plaisirs pour se vouer à cette œuvre ; il a su maîtriser un caractère naturellement emporté et des tendances manifestes à l'autoritarisme : voilà qui fait de lui un personnage particulièrement intéressant. Et il est fort remarquable que ce soit en élevant de petits enfants de troupe qu'il soit arrivé à concevoir des procédés pédagogiques qui ne sont pas encore adoptés partout. Il arrive ainsi parfois que l'armée soit en avance sur le « civil ». D'ailleurs, il n'y a pas de barrière entre les deux éléments de la nation. On le sait mieux en Suisse que partout ailleurs.

Et c'est pourquoi, dans une revue militaire l'étude d'un simple pédagogue autodidacte ne paraît pas déplacée. Elle y est d'autant mieux à sa place que c'est dans un établissement semi-militaire que ce pédagogue a acquis sa maîtrise.

L'établissement en question, abandonné par lui à la suite de la révolution, a été repris par l'Assemblée nationale, qui en confia la direction à un autre bon éducateur, Suchet. Plus tard, on fusionna l'orphelinat de Popincourt avec une

école du même genre, l'« Ecole des enfants de la patrie », créée en 1736 par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, et que celui-ci avait abandonnée, lui aussi, en émigrant. Le nouvel établissement résultant de cet amalgame fut transféré en 1806 à Châlons-sur-Marne où il est resté jusqu'au moment où il a été décidé que les enfants de troupe seraient élevés dans les corps de troupe au lieu d'être réunis dans des écoles. Le régime auquel ils ont été soumis a été modifié plusieurs fois depuis un demi-siècle, et notamment amélioré. Mais c'est à peine si aujourd'hui, il est aussi satisfaisant qu'il l'a été dans la maison-mère créée par Paulet.

Lieutenant-colonel Emile MAYER.

---